COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable et bilan annuel du Programme Développement Durable « CASA'Venir »

2021

Les 24 communes de la CASA

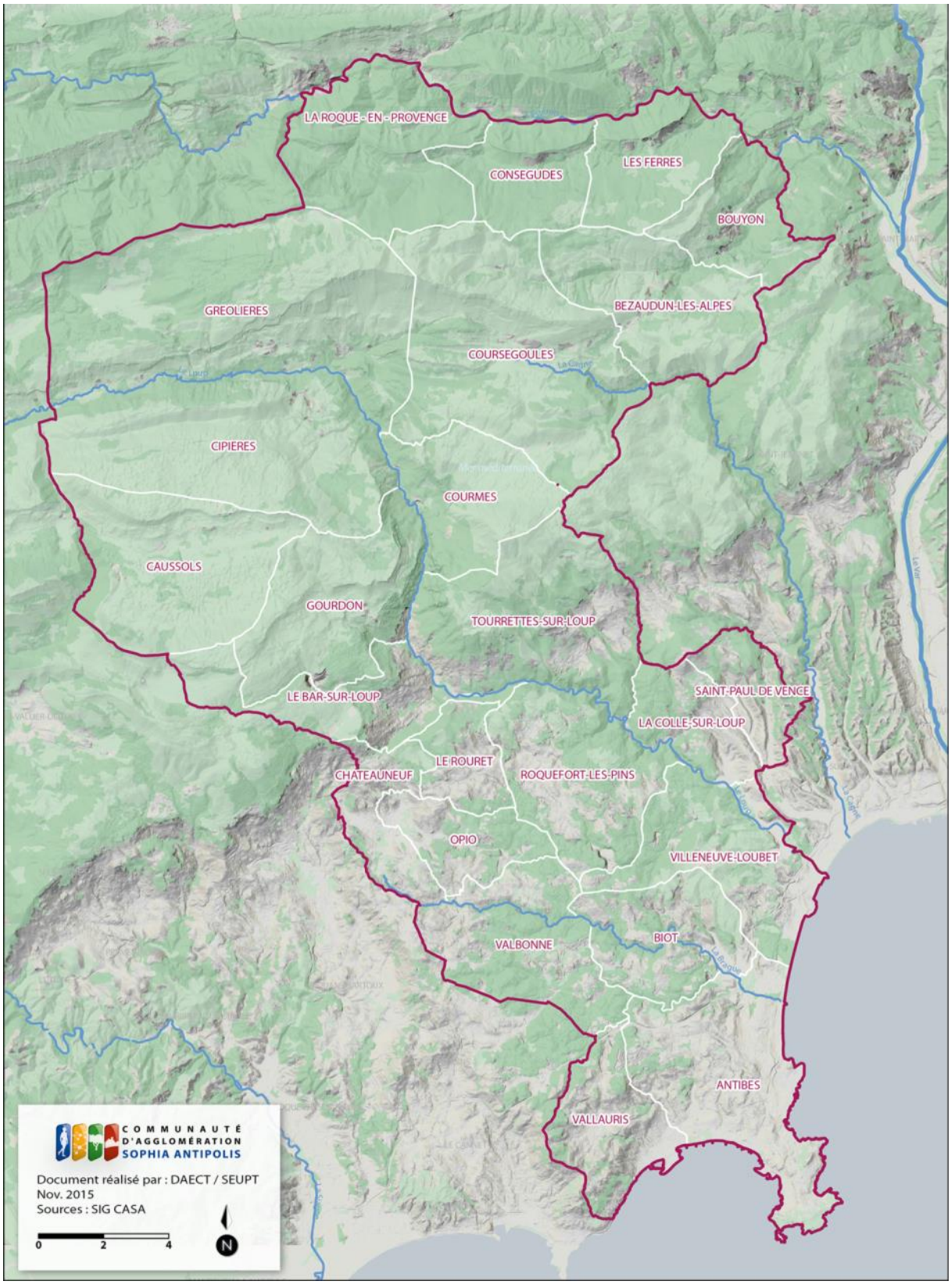

Présentation du territoire

Créée en 2002, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis approche son vingtième anniversaire. Composée de 24 communes , elle s'étend sur plus de 48 000 hectares répartis en trois ensembles : la bande littorale urbanisée, regroupant la plus grande part de population ; un territoire intermédiaire, entre urbain et rural, support de la technopole et principalement constitué d'habitats individuels, et le haut-pays composé de villages et de sites naturels riches et préservés.

Avec une population actuelle de 182 219 habitants au dernier recensement, le territoire a connu un essor démographique considérable avec près de 75 000 habitants de plus en 30 ans. Ce développement a conduit à une urbanisation rapide du territoire caractérisée par une spécialisation marquée et une consommation importante des espaces.

Aujourd'hui l'héritage de ce mode d'urbanisation est un mitage urbain important, une majorité d'habitats individuels principalement sur le Moyen Pays, un système de mobilité basé sur la voiture individuelle et une activité agro-pastorale en nette diminution. Cependant, le territoire bénéficie d'atouts majeurs : une grande richesse naturelle et culturelle, une attractivité économique importante notamment grâce à la technopole Sophia Antipolis et au tourisme, ainsi qu'une économie résidentielle développée.

C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis adapte au quotidien ses politiques publiques aux besoins du territoire, tout en intégrant les enjeux et objectifs réglementaires du développement durable.

Introduction sur le développement durable

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, Notre Avenir à tous (1987), par " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ".

Afin d'atteindre cet objectif de développement, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler de concert afin de concilier trois domaines qui se sont longtemps ignorés et dont les enjeux peuvent être divergents :

> l'économie
> l'environnement
> le social

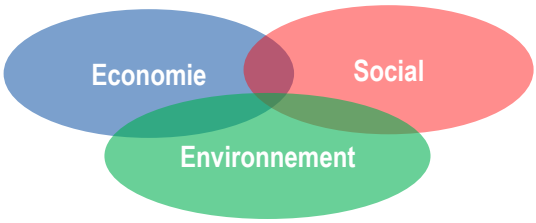

A long terme, il ne peut y avoir de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

En ce qui concerne la CASA, 10 engagements phares ont été définis initialement dès 2007 en faveur de l'environnement et du développement durable et déclinés dans le programme d'actions de sa Charte pour l'environnement mis en œuvre dès 2008.

Consciente des enjeux internationaux, nationaux et locaux, et forte de son expérience et de sa maturité, la CASA souhaite aujourd'hui réaffirmer son engagement en faveur du développement durable, redéfinir sa politique et structurer son action en la matière. Pour cela, elle a structuré son programme de développement durable : le **Programme CASA'VENIR**, adopté fin 2019**.**

Issu d'un diagnostic complet du territoire réalisé au regard des compétences de la CASA (aménagement, habitat, mobilités, environnement, économie, culture, vivre ensemble et exemplarité interne) le programme « CASA'Venir » met en exergue les points forts et pistes d'amélioration possibles pour chacune des thématiques. Il présente un programme d'actions sur 5 ans construit avec l'ensemble des directions définissant une politique de développement durable adaptée aux besoins du territoire s'articulant autour des 5 orientations stratégiques. Il s'inscrit également dans les objectifs fixés au niveau mondial dans le cadre de *l'Agenda 2030* de l'ONU.

De ces trois piliers du développement durable et du travail engagé au travers de l'élaboration du programme CASA'Venir ressortent cinq grandes orientations stratégiques :

1. ***La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable ;***

2. ***L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire ;***

3. ***Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable ;***

4. ***L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population ;***

5. ***L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable.***

Le programme « CASA'Venir » et les rapports développement durable des années précédentes sont accessibles sur le site Internet : www.agglo-sophiaantipolis.fr

Cadre réglementaire et composition du rapport

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientation budgétaire.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser annuellement son rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce dernier s'inscrit dans un contexte de transparence et de complète information des citoyens, et fait l'objet, comme les années précédentes, d'une publication sur le site internet www.agglo-sophiaantipolis.fr.

Rédigé après recensement des informations auprès des différentes directions et missions par le biais d'entretiens individualisés sur leurs activités, ainsi que grâce aux éléments recueillis via l'outil de suivi *Linea21* ce rapport est construit en s'appuyant sur la structure du programme d'action "CASA'Venir" adopté en décembre 2019.

L'ensemble, ou du moins une grande partie, des actions et programmes menés par la CASA a été examiné au regard du développement durable et font désormais partie du programme d'actions.

Le rapport, produit chaque année, présente donc un état des lieux de la situation de la CASA en matière de développement durable pour l'année 2021 et fait état des pratiques opérées selon les activités de chaque direction.

En annexe de ce rapport est présentée la totalité des 234 fiches actions du programme CASA'Venir, renseignées par les directions avec les réalisations pour l'année 2021.

Enjeu 1 *La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable*

Enjeu 2 *L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire*

Enjeu 3 *Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable*

Enjeu 4 *L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population*

Enjeu 5 *L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, en faveur du développement durable*

Enjeu 1 *La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable*

L'amélioration des mobilités est une nécessité afin d'agir sur l'amélioration de la qualité de l'air et des nuisances sonores.

La CASA poursuit ses actions en faveur d'une offre de transports variée et adaptée aux attentes des usagers du territoire. La CASA a engagé en 2021 **les travaux de prolongement du Bus-Tram -d'une enveloppe de 10 M€- qui offriront 1,6 km supplémentaires de site propre partagé** avec les cycles et les piétons sur le secteur Croix-rouge/Route de Grasse à Antibes. Ces travaux permettent **la rénovation de 2,2 km de réseaux d'eaux pluviales et de 1,1 km de réseau d'eau potable, la rénovation et l'ouverture de parkings publics et la plantation de 110 arbres supplémentaires.**

En conformité avec la Charte PMR, **10 nouveaux arrêts adaptés aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés cette année (350 K€) améliorant l'accès à la mobilité.**

Un travail de fond a été mené avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du département afin d'offrir depuis 2020 aux usagers **une carte unique "Pass Sud Azur", permettant de traverser et utiliser tous les réseaux qui la composent (bus locaux, bus départementaux et trains régionaux)**. Les réflexions continuent sur la mise en place de nouveaux tarifs et formules d'abonnement intermodales.
Des nouveaux modules sont désormais disponibles pour le compagnon de mobilité Cap Azur. En plus de l'information en temps réel sur les trois réseaux de transports de la CASA, la CAPG et la CACPL, ont été intégrées les informations en temps théorique sur le TER et les lignes interubaines régionales ZOU!, ainsi que les modules Vélo et Piéton avec calcul d'itinéraire et temps de parcours intermodaux.

La reprise progressive du réseau Envibus de 2021 a permis à la CASA de poursuivre sa politique de développement des transports climatiquement durables en procédant **à des ajustements permanents sur le réseau Envibus afin de s'adapter aux besoins de déplacements**.
Près de 15 000 mesures d'indicateurs de qualité et de performance ont été réalisées en 2021 (Propreté : 90% - Ponctualité : 88% - Bon fonctionnement des systèmes embarqués : 95.4%)

Le réseau Envibus a obtenu deux Certifications ISO 9001 : Transport à la Demande et Transport Scolaire.

Afin de permettre l'augmentation de la part modale des déplacements en transports collectifs et de fidéliser les usagers, la politique tarifaire améliore son attractivité. Ceci permet également de lutter contre l'exclusion sociale avec la pratique de tarifs adaptés mais aussi de replacer le réseau de transport en commun au coeur des déplacements de l'ensemble des publics.

Ainsi, après les décisions mise en place en 2019 et 2020 :

- > **gratuité pour les antibois/juanais de 75 ans et +** (PASS CCAS Sénior) (les autres CCAS des communes peuvent également s'inscrire dans cette démarche),
- > **gratuité (5€/an) pour les PMR** (PASS PMR),
- > **gratuité (5€/an) pour les 62 ans et + non imposables** (PASS CCAS),
- > **le pass annuel tout public à 90€/an et 12€/mois,**
- > **le titre Accompagnement PMR à 5€/an** (allant avec le PASS PMR),

L'année 2021 a vu **l'instauration de la gratuité de la Ligne A**.

La promotion des services numériques de transports a été renforcée compte tenu de la restriction de l'accueil physique des usagers. De plus, le Wifi est désormais accessible sur 85 points d'accès du réseau.

La CASA poursuit la mise en œuvre de son Plan Vélo et la promotion des modes actifs sur le territoire.

Plusieurs itinéraires réalisés par la CASA et le Département 06 supplémentaires ont été livrés :

- > la liaison RD98 - Bouillides ;
- > la liaison cyclable chemin du Bruguet - Valbonne ;
- > la liaison campus Sophiatech - rue Fernand Léger ;
- > les aménagements cyclables le long du bus-tram Route de Grasse ;
- > la pérénisation de la piste RD6098 / Bord de Mer entre Villeneuve-Loubet et Antibes par le Département des Alpes-Maritimes.

Le réseau offre aujourd'hui 170 km d'aménagements cyclables existants (+ 25 km en 2021).

Un plan de jalonnement de 9 itinéraires (150 km) entre les principaux pôles de vie et centres d'intérêt du territoire est en cours en concertation avec les communes et le Département.

Un schéma d'orientation cyclable métropolitain (action commune Cap'Azur CASA/CACPL/CAPG) **est engagé** identifiant 4 axes structurants pour lesquels les 3 collectivités unissent leurs efforts de maîtres d'ouvrage ou financiers afin que les tronçons manquants soient réalisés dans les 5 ans (2020 - 2025).

En 2021, la Communauté du Vélo a dépassé les 900 membres et est associée sur l'ensemble des projets d'aménagements cyclables.

La « CASA du Vélo » développe son activité et 400 prêts gratuits ont été réalisés de son parc de 50 VAE auprès des salariés et des étudiants.

En 2021, **300 aides à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ont été consenties** par la CASA (90 k€) dans le cadre du dispositif d'aide financière à l'acquisition (25 % du prix d'achat plafonnés en fonction des quotients familiaux).

Afin de favoriser l'intermodalité vélo/bus d**es arceaux ou des boxes vélo sont disponibles à chaque station du Bus-tram** (ligne A du réseau Envibus)
Plus spécifiquement le secteur de la technopole comporte désormais en matière de stationnement :

> 350 arceaux
> 30 boxes sécurisés
> 3 consignes collectives

La situation sanitaire limite actuellement la promotion et le développement du **covoiturage. Malgré cela, le territoire offre 14 parkings dédiés et 16 nouveaux sites ont été identifiés** pour être valorisés en tant que parking d'écomobilité.

Des réflexions sont en cours avec Vinci Autoroutes pour un P+R à proximité du diffuseur autoroutier d'Antibes, et avec le Département des Alpes-Maritimes pour l'élaboration d'un schéma directeur des aires de covoiturage.

En matière d'électro-mobilité, le réseau « *WiiiZ* » s'est enrichi sur la CASA de 9 nouvelles bornes à Antibes (5), Saint-Paul de Vence (1), Biot (1), à Valbonne (1) et à Cipières (1).

Aujourd'hui, **le parc de bornes publiques est de 50 bornes sur le territoire CASA et de 135 bornes publiques sur l'ensemble de Cap'Azur**. Les charges sont en augmentation de 11% sur la CASA (15 202 charges et 32 945 sur l'ensemble du réseau WiiiZ).

En 2022, le réseau WiiiZ va s'étendre sur les territoires de l'ECAA (Estérel Côte d'Azur Agglomération) et la CCAA (Communauté de Communes Alpes d'Azur) avec un prévisionnel de 140 bornes en plus sur l'ensemble du territoire d'exploitation de la marque « WiiiZ » au terme des 4 prochaines années du marché.

L'année 2022 va voir le **démarrage de l'expérimentation de 2 navettes autonomes de transport sur la technopole** permettant de prouver l'adaptation des navettes à la réalité de l'espace public. Elles permettront de transporter 90 usagers par heure sur le secteur de Saint-Philippe.

Zoom sur… **CASA 2040**

un projet de territoire, intégrateur et transversal

Le 27 septembre dernier, la démarche « CASA 2040 » a été lancée lors d'un séminaire des élus. Elle s'attache à définir une véritable stratégie pour l'aménagement durable du territoire pour les 20 ans à venir en :

> Partageant une vision du territoire à 20 ans ;
> Renforçant la cohérence des politiques sectorielles ;
> Favorisant les transitions énergétique et écologique sur le territoire ;
> Fixant des objectifs chiffrés et opérationnels.

La CASA et ses communes membres souhaitent pérenniser l'attractivité du territoire en s'adaptant aux enjeux de transitions écologique et énergétique, d'habitat, de mobilités, de développement économique et commercial, de services et d'équipements à l'horizon 2040.

La CASA est l'un des premiers territoires en France à s'engager dans l'élaboration d'un SCOT modernisé valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour faciliter le portage des enjeux de transition énergétique et d'y intégrer directement le plan d'actions du PCAET. Et de manière conjointe est élaboré un Plan de Mobilité (PDM) afin de renforcer la cohérence des politiques de planification sur le territoire et le lien entre urbanisme, mobilités et climat-air-énergie.

La CASA est engagée dans une **politique de gestion intégrée du risque d'inondation et de réduction de la vulnérabilité.**

Actuellement ce sont **120 km de vallons et 380 km de collecteurs pluviaux qui sont** entretenus de manière préventive. Cela participe à la lutte contre la pollution transitée par les ouvrages pluviaux (domestique, accidentelle, ...) qui impacte la qualité des eaux du littoral et des cours d'eau récepteurs.

71 km de vallons ont fait l'objet d'inventaires naturalistes permettant de bâtir les plans de gestion des vallons et la DIG qui seront soumis à enquête publique courant 2022.

La réduction de la vulnérabilité et l'amélioration de la gestion des crues ont donné lieu à **l'évolution en 2021 du règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements de la CASA**. Ce règlement oriente vers une gestion intégrée, favorisant l'infiltration lorsque la situation le permet, préservant les axes naturels d'écoulement et la qualité des milieux. Il fixe des objectifs ambitieux de maîtrise des ruissellements sur le littoral et le moyen pays (pluies centennales).

Dans le même temps, **les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Biot, Antibes, et Vallauris, ont été soumis à enquête publique cette année et sont en phase d'approbation**

par l'Etat. Les PPR Inondations du Loup sur Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup et Roquefort-les-Pins seront prochainement révisés.

L'établissement du Zonage d'eaux pluviales avance avec des études hydrogéologiques et des schémas directeurs hydrauliques déjà adoptés sur certaines communes (Vallauris, Villeneuve-Loubet, Le Rouret...).

Enfin, la CASA a engagé une **étude stratégique de gestion partagée du littoral** dans le cadre d'une convention de partenariat public-public avec le CEREMA.

Les travaux de protection contre les inondations, inscrits dans les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) se sont poursuivis :

- finalisation des études stratégiques sur la Brague et le Loup avec déclinaisons des actions à mettre en œuvre ;
- poursuite des schémas directeurs sur Vallauris, Villeneuve-Loubet, Roquefort-les-Pins ;
- engagement des schémas directeurs sur Opio, Le Rouret, Valbonne ;
- travaux sur le vallon du Madé, le bassin du Haut Sartoux et le secteur des Groules réalisés ;
- remise à l'étude du bassin Cerutti à Antibes avec couverture et végétalisation ;
- démolitions du Hameau de la Brague et du Clos des Moulières réalisées, suite aux acquisitions importantes de 2020.

Dans le cadre PAPI, la CASA a mis en place un **dispositif baptisé « CAS'ALABRI »** (Accompagnement pour L'Adaptation du Bâti au Risque d'Inondation) qui permet d'établir un diagnostic de la vulnérabilité des biens et des activités exposés aux inondations, de définir et chiffrer les travaux et équipements destinés à réduire cette vulnérabilité, et d'élaborer un plan préventif de mise en sécurité des personnes et des biens. Destiné aux particuliers, copropriétés, entreprises et ERP, il est gratuit et confidentiel. **150 diagnostics ont été réalisés en 2021.**

Enjeu 2

L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Avec plus de 90% de déchets valorisés (valorisation énergétique, matière et organique), le territoire poursuit sa politique ambitieuse de **gestion durable des déchets**. L'opération « Zéro Déchets » a été reconduite par UNIVALOM favorisant **l'augmentation du tri** et l'optimisation des comportements citoyens en faveur d'une **consommation responsable** et d'une réduction des déchets à la source.

Depuis 2021, **la collecte sélective est effectuée 2 fois par semaine sur les communes d'Antibes, Biot, Valbonne, Villeneuve-Loubet et Vallauris** avec une diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères.
Une démarche spécifique à la technopole a été engagée avec le Sophia Club Entreprises afin de développer le tri sélectif dans le parc immobilier tertiaire.

Un nouveau règlement de collecte est en préparation intégrant un redimensionnement des locaux dédiés, l'installation de locaux encombrants ou de donneries ainsi que la gestion du tri à la source des biodéchets qui doit être généralisée pour le 1er janvier 2024. Sur ce dernier point, **la CASA a lancé une étude en 2021 sur les biodéchets** afin de définir les scénarios de solutions à proposer pour la mise en place du tri à la source des biodéchets adapté au territoire.

Un **développement important de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et de tri** a été réalisé dans le cadre des grands projets d'aménagements comme Marenda Lacan dans le Vieil Antibes, le front de mer de Juan-les-Pins ainsi que sur les communes de Gourdon, Caussols, Bouyon et Cipières.
Egalement, le **maillage des points d'apport volontaires pour le verre a été densifié** sur tout le territoire.

Le fonctionnement du service des encombrants a évolué avec le développement d'une application mobile et d'un suivi informatisé de l'activité permettant l'information des usagers et des communes.

En matière de compostage**, le recrutement de maîtres-composteurs permet l'accompagnement des usagers** à la bonne conduite de leur compost.

Concernant les déchets verts, la recherche d'un site de traitement sur le territoire est en cours avec UNIVALOM.

En matière de prévention, la collaboration se poursuit avec UNIVALOM et les membres de CAP'AZUR par le renfort de la communication sur le compostage, l'information sur le tri, et différentes opérations poursuivies (territoire « Zéro Déchets »...).

Le développement d'une activité agricole durable et locale s'intensifie sur le territoire en lien avec les engagements pris par les communes dans la révision de leur document d'urbanisme.

On dénombre en 2021, 1 064 hectares de zones agricoles dans les 13 PLU adoptés *(contre 515 ha en 2018 et 467 ha en 2011).*

La préservation du foncier est une priorité mise en œuvre par des études de Zones Agricoles Protégées (ZAP), des études de potentiel agricole dans le cadre des PLU, ainsi qu'une animation foncière pour la reconquête de friches.

Les 2 premières études d'opportunité de ZAP ont été réalisées sur Châteauneuf et Villeneuve-Loubet et les procédures d'instruction seront achevées début 2022.

En 2021, des études de potentiel agricole ont été réalisées sur 4 communes (Le Bar-sur-Loup, Gréolières, Le Rouret et Tourrettes-sur-Loup) menant à l'intégration de nouvelles Zones A dans ces 4 PLU.

Le dispositif de reconquête de friches adopté en 2019 a été étendu à toutes les communes de la CASA en 2021, et les communes de Châteauneuf, Valbonne, Caussols, et du Rouret ont engagé des travaux de reconquête de friches cette année.

La CASA a aussi développé en 2021 un observatoire du foncier agricole, outil interne visant à disposer d'un support pour mieux visualiser les ressources agricoles, les disponibilités foncières et optimiser toutes les données acquises sur le foncier à potentiel et exploitable.

Afin de mobiliser de nouvelles terres agricoles, la CASA a acquis en 2020 une propriété de 21ha à Caussols pour réaliser une exploitation en plantes à parfum aromatiques et médicinales. **Après un appel à candidatures fructueux, 6 hectares ont été confiés à l'entreprise agricole Mul Agro pour la plantation de 35 000 pieds de lavande fine, et 2 hectares ont été attribués à des éleveurs pour pérenniser l'activité agropastorale du site.**

La CASA a lancé en 2021 le dispositif d'espaces tests agricoles pour le développement de l'agriculture de proximité, en travaillant avec la SCOP Mosagri sur une période de 3 ans. **Des porteurs de projets sont accompagnés désormais sur Châteauneuf en jeunes pousses et pleurotes ainsi que sur la commune de Valbonne qui a également sollicité le dispositif**. Un appel à candidature a été lancé pour recruter les personnes en test en exploitation maraîchère.

En 2021, la CASA a répondu à l'AAP du Programme National de l'Alimentation et a **été labellisée pour la démarche de "Projet Alimentaire Territorial en émergence"**. Les objectifs sont de

relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire et soutenir les communes dans leur politique alimentaire durable (répondre aux critères de la Loi EGALIM de 2018)

La politique de sensibilisation et de protection des espaces naturels - qui compose 80 % du territoire et des paysages – a donné lieu à de nombreuses actions en 2021 :

Dans le cadre de l'Animation Natura 2000 ont été réalisé :

> Une quarantaine d'évaluation d'incidences environnementales - afin de concilier la préservation des milieux des sites Natura 2000 avec les projets d'aménagement ou les manifestations - à la demande de la DDTM ou des porteurs de projets pour avis et préconisations ;
> Des diagnostics pastoraux pour la mise en œuvre de mesure agro-environnementales et climatiques (MAEC) favorables aux milieux et espèces Natura 2000. Les MAEC représentent 200 000 €/an de financements Etat/Europe sur le territoire à destination des éleveurs sur le site Natura 2000 des Préalpes de Grasse (surface d'environ 2 000 ha).
> 10 tournées de surveillance Natura 2000 ;
> plusieurs chantiers d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes (contrat Natura et chantier avec lycéens)
> suivi de l'état de conservation des mares, des gîtes à chauves-souris dans le cadre du Plan Régional d'Action Chiroptères, et d'une coupe forestière favorable à la vipère d'orsini ;
> 2 interventions devant des lycéens et du grand public pour échanger sur espèces Natura 2000.

En matière de connaissance et protection de la biodiversité, plusieurs campagnes naturalistes ont été menées :

> La campagne de vérification de la fonctionnalité des corridors écologiques pré-identifiés sur la CASA pour les besoins de l'étude Trame Verte et Bleue,
> la mise à jour d'inventaires d'espèces à enjeux en amont de la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le secteur de la Sarrazine à Antibes ;
> la mise à jour d'inventaires d'espèces à enjeux sur les talus et espaces verts relictuels aux abords des voiries en amont du projet de réaménagement autoroutier du giratoire de Provence et des Semboules à Antibes.

En matière de sensibilisation aux enjeux de biodiversité :

> 3 nouveaux jardins durables se sont ajoutés aux 26 existants réalisés dans le cadre du dispositif « Activ'ta Terre » dans les établissements scolaires et CLSH, et
> la « Palette Végétale CASA pour l'aménagement durable du territoire » a été diffusée sur le site internet CASA ainsi qu'à tous les acteurs de l'aménagement du 06 (architectes, paysagistes, bailleurs, promoteurs et institutionnels...)

La mise au point de la Trame Verte et Bleue (TVB) arrive à son terme et sera intégrée à l'élaboration du SCOT valant PCAET en cours d'élaboration actuellement en phase de diagnostic.

Dans le cadre de la **renaturation du secteur de la Brague, la CASA a procédé aux démolitions du Hameau de la Brague et du Clos des Moulières** suite à leurs acquisitions. Les travaux et de restauration hydraulique et de renaturation seront menés par le SMIAGE

La Chambre d'Agriculture a présenté aux communes d'Antibes et de Biot une évaluation du potentiel agricole de certains secteurs de la basse plaine de La Brague.

Dans le domaine de la qualité de l'air, la CASA a adhéré en 2021 à l'association « AtmoSud » afin d'appréhender au mieux les enjeux en matière de qualité de l'air et afin de bénéficier de l'accompagnement de cette association dans le cadre de l'élaboration à venir de son SCOT valant PCAET (intégrant le PAQA : Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air) et de son PDM. Ainsi la CASA bénéficiera de données précises de son territoire, d'une analyse fine, d'un accompagnement technique et de l'expertise d'AtmoSud dans ce domaine. AtmoSud accompagnera la CASA dans la diffusion sur le territoire d'une information quotidienne sur la qualité de l'air local via des panneaux d'information lumineux.

Dans la perspective de **promouvoir la sobriété et d'accompagner la rénovation énergétique, la CASA a conventionné avec le Conseil Départemental pour le déploiement du dispositif « SARE »** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) sur son territoire vis-à-vis des particuliers, syndics de copropriétés et autres professionnels de la rénovation énergétique. L'ambition des actions mises en place vise le déploiement d'une dynamique forte de la rénovation énergétique des bâtiments de logements et du petit tertiaire sur le territoire de la CASA.

Le dispositif SARE est un programme national décliné à l'échelle régionale, pour lequel le CD06 assure son développement sur les Alpes-Maritimes (hors Métropole Nice Côte d'Azur) avec des agents qui informent et orientent les propriétaires dans le cadre de leur projet de realisation de travaux, en mettant en relation avec des professionnels dédiés (opérateurs agrées ou institutions publiques); sur le territoire CASA, seront organisées **des permanences physiques sur les communes d'Antibes, de Villeneuve-Loubet, de Valbonne et de Châteauneuf** pour communiquer directement auprés des administrés. **La CASA est partenaire du projet à hauteur de 29 000 € / an sur les 3 années de la convention.** (Cout global du projet 2,9 M€).

La CASA accompagne techniquement et financièrement les communes dans la rénovation de logements communaux conventionnés. Outre l'expertise technique, les communes peuvent disposer de subventions CASA sur fonds propres ou fonds de concours pour réaliser les travaux.
Deux programmes ont été suivis à ce titre en 2021 :

- Caussols : rénovation d'un logement communal. Subvention CASA sur fonds propre : 6 000 €

- Le Bar-sur-Loup : réalisation des travaux de rénovation de 3 logements communaux suite au lancement de l'étude en 2019. Fonds de concours prévisionnels accordés : 50 565 €

Par ailleurs, la CASA accompagne les propriétaires privés pour la réhabilitation de leurs logements en tant que délégataire des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, mais également sur ses fonds propres notamment pour des travaux de rénovation énergétique .

En 2021, 37 propriétaires occupants ont ainsi pu être aidés dans leur projets pour 222 748 € d'aides de l'ANAH et 30 007 € d'aides CASA au titre des travaux d'économie d'énergie, ainsi qu'un dossier de copropriété pour 9 968 €.

Indépendamment des aides financières allouées par l'ANAH et la CASA, **420 propriétaires du parc privé ont pu être accompagnés dans la cadre du dispositif lancé par le gouvernement "MaPrimeRénov"** (montant moyen de 2 865 € d'aides par dossier pour un total d'aides d'environ 1,2 M€).

En 2021, **la CASA a également accompagné la commune de Vallauris dans le lancement de sa 3ème OPAH RU sur la période 2020-2025** (consultation lancée au 2ème trimestre 2021 et marché attribué à l'opérateur Urbanis). Cette opération s'inscrit dans le dispositif « Action Cœur de Ville ».

Par ailleurs, **la CASA a démarré en 2021 son Programme Opérationnel de Prévention des Copropriétés (POPAC) pour une durée de trois ans**. Un observatoire des copropriétés les plus fragiles a été réalisé afin de cibler 10 copropriétés qui pourront être accompagnées pour la prévention des difficultés et améliorer leur gestion, sur le plan technique, financier ou comptable. Le coût du POPAC s'élève à 104 207 € pour trois ans, avec une participation CASA de 44 927 € (43% du total).

Dans le cadre de son 3ème Programme Local de l'Habitat 2020-2025, **la CASA a souhaité poursuivre et renforcer ses actions en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux**. L'objectif est d'accompagner financièrement les bailleurs dans la réhabilitation de leur patrimoine et notamments les logements classés en étiquette D, E, F et G (dans la limite de 500 logements sur la durée du PLH). La CASA s'est notamment engagée à participer à hauteur de 30 % pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements dont la classe de consommation énergétique est E, F et G, ou à hauteur de 20 % pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements dont la classe de comnsommation énergétique est D.
A ce titre, **la CASA a accompagné cette année un programme de rénovation de l'opérateur Sophia Antipolis Habitat à Gréolières (48 logements - subvention à hauteur de 48 000 €).**

Les outils d'information sur l'éco-construction (« Guide Eco-construire ») et le développement des énergies renouvelables (outil web cadastre solaire – https://capazur.insunwetrust.solar) sont toujours promus à l'échelle du territoire du pôle métropolitain Cap'Azur et connaissent un flux important de visites et de téléchargements.

La **sensibilisation aux écogestes** favorisant l'économie des ressources est toujours assurée dans le cadre de l'opération « Watty à l'école », reconduite en 2021 et mobilisant 68 classes des écoles du territoire soit plus de 1800 élèves.

Depuis 2020, les compétences de gestion de l'eau potable et de l'assainissement ont été transférés à la CASA.

En matière d'eau potable, les actions prioritaires ont porté sur l'amélioration des réseaux existants par l'identification et la réparation des fuites sur le réseau ainsi que l'installation d'équipements de mesure sur les sources et les réservoirs afin d'anticiper les alertes de seuils bas. Ces actions permettent de respecter le rendement de la distribution d'eau imposé par le Grenelle.
Le développement de la télérelève et l'individualisation des compteurs permettent désormais d'améliorer l'information des abonnés et l'identification d'anomalies dans les consommations d'eau.

La valorisation de la source l'Auspellière à Gréolières-les-neiges a été analysée afin d'envisager une autonomie plus importante sur l'approvisionnement de la station de ski.

Les études pour augmenter les capacités de production du captage des Pugets ont été engagées dans le but d'améliorer rapidement l'approvisionnement des communes CASA.

Pour l'assainissement, l'objectif prioritaire est l'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement existants, fondée sur une maîtrise d'ouvrage publique forte, assurant la connaissance, l'exploitation et la gestion patrimoniale des installations.

La **livraison de la nouvelle STEP « SYMISCA »** à Cagnes-sur-mer est désormais effective et bénéficie aux communes de l'Est de la CASA (La Colle-sur-Loup, Saint-Paul de Vence et Villeneuve-Loubet)

Les actions menées ont concerné la mise en conformité de certaines stations d'épuration du territoire (Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf) et l'entretien des 633 km de réseaux d'eaux usées. Les phases études des projets de reconstruction des STEP de Gourdon (coût projet 1,3 M€) et de Gréolières-les-neiges (2 M€) sont achevées et les travaux commenceront en 2022.

La CASA poursuit les investigations sur le réseau afin de réduire l**es eaux parasites dans le pluvial et le contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs**.

Enjeu 3

Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Fortement impactée en 2020, l'activité économique a repris en 2021 malgré certaines situations encore dégradées. La CASA a poursuivi ses engagements en matière d'attractivité en maintenant sa politique économique basée sur trois piliers principaux : la technopole Sophia Antipolis, le commerce et le tourisme.

L'attractivité de la technopole maintient sa dynamique avec des transactions immobilières soutenues et la livraison de plus de 16 000 m² de nouveaux programmes (Sky Sophia, Belvédère, Arteparc Sophia…) tous occupés. Ces opérations ont notamment permis la consolidation de grandes entreprises sur le parc (Sopra Steria, ST Micro, GSF…).
De nombreux chantiers sont en cours et **plus de 25 000 m² de nouveaux locaux seront disponibles courant 2022 pour répondre à la demande des entreprises**.

L'accueil et l'accompagnement des entreprises se poursuivent sur les sites du Business Pôle, de Startéo et d'autres lieux d'innovation. **Le Business Pôle est plein à 90 % fin 2021 et de nombreuses demandes non satisfaites ont été orientées sur des centres d'affaires privés, témoignant du dynamisme de l'entrepreneuriat sur la technopole**.

En matière de promotion de Sophia Antipolis, **la CASA a été présente sur les salons immobiliers professionnels (SIMI, MIPIM) et a pu renouer avec l'accueil de délégations** (consul général des USA, Ambassadeur de Suisse, Consul général de Tunisie, renforcement des partenariats avec le Plateau de Saclay…).

Lors du Salon SIMI à Paris en décembre 2021 **a été lancée la consultation pour la construction du futur « Pôle de l'Innovation » de Sophia Antipolis, porté par le SYMISA et la CASA. Nouveau lieu d'environ 9 500 m²**, il sera un modèle d'espace d'émulation de l'innovation à fort potentiel (intelligence artificielle, véhicule intelligent, développement durable, performance énergétique des bâtiments, traveltech…) et sera organisé autour de fonctions d'incubation, d'hébergement, de développement de start-ups et de grands comptes, et d'espaces de travail collaboratifs, d'espaces évènementiels et démonstrateurs.

Depuis la labellisation « Institut Interdisciplinaire en Intelligence Artificielle (3IA) » obtenue par la technopole, la CASA soutient le fonctionnement et le développement de la Maison de l'Intelligence Artificielle (MIA) portée par le Département et inaugurée en 2020. **Première structure de cette nature en France et en Europe, la MIA est un espace public entièrement consacré à l'IA et**

ses applications qui a déjà permis à plus de 1600 visiteurs de découvrir et comprendre les technologies qui redessinent les contours du futur. C'est également un lieu d'expérimentation des innovation pour les entrepreneurs de la technopole.

Le 4e « SOPH'I.A Summit » a accueilli plus de 300 participants internationaux et l'évènement « Talents In Tech » organisé à l'AzurArena a rassemblé 400 demandeurs d'emplois et les entreprises et starts-up en croissance.

La filière autour de l'IA est en développement constant et des synergies se développent entre le monde académique, les entreprises et les étudiants à travers des rencontres mensuelles dédiées.

Les filières Biotechnologies, Fintech, Smart Vehicule sont en croissance importante avec des implantations d'entreprises de premier ordre dans ces secteurs (BRP, Factory Unit, Symphony, Krill, Automata…).

2021 a vu le lancement du prix « Sophia Masters » qui a récompensé le projet « CHRope Insectae » (reconnaissance de nuisibles par procédé innovant) en offrant à l'entreprise la pré-incubation et l'hébergement gratuit pour 6 mois au Business Pôle.

La consolidation de l'enseignement supérieur implique l'accueil et l'hébergement des étudiants sur le territoire. **La CASA a initié cette année un projet de réalisation d'une résidence étudiante à Antibes**, sur un foncier maitrisé par la commune sur le secteur Jules Grec-Anthéa. Le projet a été confié au bailleur social ERILIA en vue de la realisation d'un programme **de 76 logements étudiants avec des services en RDC**.

Par ailleurs, **une réflexion est actuellement pour la réalisation d'un programme de logements à destination des étudiants, chercheurs, doctorants sur le secteur de Saint-Philippe** sur le territoire de la technopole.

Une vaste étude a été menée en 2021 par l'ADIL 06 afin d'analyser le besoin en logements étudiants sur la Région PACA, et notamment la CASA. Un partenariat plus poussé avec l'ADIL 06 est envisagé à compter de 2022 au sein de l'Observatoire du logement étudiant afin de permettre la réalisation d'un focus sur le territoire de la technopole de Sophia Antipolis.

En matière d'activités économiques traditionnelles, la CASA s'est attachée à la consolidation du développement de ses Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Sur la ZAE des Trois Moulins, **le permis de construire du projet « Ecotone » a été obtenu** et la maquette du projet a été dévoilée lors du SIMI de décembre.

Une réflexion est en cours sur la **ZAE de la Sarrée au Bar-sur-Loup afin d'envisager de nouvelles offres foncières pour l'accueil d'entreprises**.

Plusieurs cheminements doux ont été développés en partenariat avec le Département, améliorant l'accessibilité des ces espaces.

La loi « Climat et Résilience » adoptée en 2021 rend obligatoire désormais la réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques du territoire permettant la connaissance de l'occupation de ces espaces, la vacance de locaux ou terrains ainsi que les capacités de requalification et de développement tout en veillant à l'utilisation économe de l'espace. Cet inventaire sera réalisé en 2022 et présenté aux élus.

Très impactée également ces derniers mois, **l'activité touristique sur la CASA prend appui sur une stratégie d'accueil et de promotion touristique** définie fin 2019.

Les Bureaux d'Information Touristique ont harmonisé leur fonctionnement et adopté des périodes d'ouverture pour la haute et la basse saison.
Le projet de déplacement du Bureau d'Information Touristique de Valbonne en cœur de village a été engagé et **un site internet a été développé pour l'Office de Tourisme Intercommunal** (www.tourisme-prealpesdazur.fr)

La 3ème édition du guide « Petit futé - Préalpes-d'Azur" a été diffusée sur les 18 communes de l'Office de Tourisme Intercommunal. Il contribue à la promotion d'un tourisme vert et écoresponsable et au developpement de l'agri-tourisme par la mise en lumière des producteurs locaux et des circuits-courts.
Le guide « Petit Futé » a également été traduit en langue anglaise et diffusé à 10 000 exemplaires dans les offices de tourisme du département.

3 guides thématiques de voyage sont en élaboration en partenariat avec le « Petit Futé » : Saveurs et gastronomie / Patrimoine architectural, culturel et environnemental / Sports et activités de pleine nature.

Par ailleurs, **un programme de visites guidées des villages a été initié durant la saison estivale 2021 qui a permis à plus de 600 visiteurs** de découvrir la richesse de nos villages du moyen et haut-pays.

La CASA contribue au fonctionnement du Syndicat Mixte Gréolières – l'Audibergue (SMGA) avec une participation de 354 K€ à son fonctionnement et l'OTI CASA se charge de l'animation du site web et a structuré en 2021 des outils de promotion des activités estivales de la station (acrobranches, parapente, VTT, randonnées…) diffusés dans les bureaux d'information touristique.

Malgré une fréquentation en très forte baisse dans les transports publics en 2021, il a été mis en place des navettes touristiques estivales à Biot, Villeneuve-Loubet et Vallauris Golfe-Juan accompagné d'une campagne de communication avec Envibus.

En matière d'économie de proximité l'action de la Plateforme Initiative France a été adaptée pour répondre au mieux aux entrepreneurs éloignés de l'entrepreneuriat ou éloignés de la frange littorale départementale où se situent les acteurs de la création / reprise d'entreprises.

Afin de construire un maillage cohérent et efficace, **7 communes ont accueilli des permanences conseils** : Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet, Châteauneuf, Tourrettes-sur-Loup, Bouyon et Gréolières. **30 porteurs de projet éloignés de l'entrepreneuriat ont été reçus en entretien individuel depuis le lancement des permanences-conseils en septembre 2021.** L'objectif est de tenir 71 permanences conseils sur 15 mois d'ci fin 2022.

L'association « **ESIA - Fonds territorial FRANCE ACTIVE** » pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, met en œuvre un outil financier dénommé « le contrat d'apport associatif » ayant pour vocation de répondre aux besoins de financement des associations, en leur proposant des solutions de financement allant du soutien en trésorerie au démarrage à la consolidation des fonds propres (prêts d'un maximum de 30 000 euros sur 5 ans à taux 0, à destination des associations).

En 2021, se sont tenus **4 comités de sélection « Dispositif Local d'Accompagnement » des associations employeurs aboutissant à 23 projets financés sur le territoire de la CASA** : 16 dans le cadre d'un projet de création ou développement d'une micro-entreprise et 7 dans le cadre d'un retour ou maintien dans un emploi salarié.

En matière d'économie circulaire, la CASA a soutenu en 2021 la mise en place d'une recyclerie de matériel cyclable "Les Rayonnants" opérée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil, sur Valbonne en 2021 puis à la gare de Golfe Juan. Elle compte déjà 6 salariés.

L'attractivité du territoire requiert aujourd'hui un **accès aux infrastructures numériques et de téléphonie**. L'ensemble des sites publics de la CASA sont désormais reliés à la fibre optique et interconnectés.

Les nouveaux usages et notamment la visio-conférence ont nécessité une augmentation des débits entre les sites.

Pour les entreprises hébergées, les débits ont été multipliés par 5 à Startéo et une liaison de 1Gbit a été mise en service pour les starts-up et les entreprises du Business Pôle.

La résorption des zones blanches de téléphonie s'améliore avec une nouvelle antenne GSM installée à Bézaudun. Les communes de Courmes et Coursegoules seront équipées en 2022.

En matière de Systèmes d'informations internes à la CASA , un bilan et un audit de sécurité a été réalisé par un prestataire externe sur base ANSSI et norme ISO 27002 et une politique de Sécurité

des Systèmes d'Informations (PSSI) a été adoptée en Comité Technique de novembre 2021, applicable au 1er janvier 2022.

Enjeu 4 *L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population*

La CASA a adhéré en 2021 à l'association AtmoSud afin d'appréhender au mieux les **enjeux en matière de qualité de l'air** et une convention permet un accompagnement dans le recueil de données et l'expertise au bénéfice des démarches de SCOT, de PCAET et de PDM. Un projet-test est en cours portant sur l'affichage de la qualité de l'air dans certaines communes.

La CASA a délibéré sur le projet de **Plan de protection de l'atmosphère (PPA)** des Alpes-Maritimes qui a été mis à l'enquête publique à l'automne 2021. Ce plan départemental vise l'amélioration de la qualité de l'air à travers des actions en matière de mobilité (transports collectifs, modes actifs, covoiturage et électro-mobilité), de déploiement du télétravail au sein de ses équipes (concerne tous les agents dont les missions sont éligibles) et de la limitation du brûlage des déchets verts (compostage, broyage à domicile).

En 2021, dans le cadre du programme Logement d'Abord, la CASA a lancé un partenariat avec l'association AGIS 06 en vue de lutter contre la sous-occupation des logements (25 000 € pour 2 ans). Sont ciblés les ménages âgés occupants de logements devenus trop grands. En partenariat avec les bailleurs sociaux, l'association AGIS accompagne les locataires dans le projet de mutation vers des logements plus adaptés à leur perte d'autonomie, en centre-ville et à proximité de services. Des aides financières au deménagement sont intégrées à ce partenariat en plus de l'accompagnement social.

L'année 2021 a été marquée par l'accélération des programmes à destination des séniors :

- livraison de la résidence autonomie Estérel à Antibes (50 logements) ;
- dépôt du PC pour la résidence autonomie La Fontonne à Antibes (80 logements) agréée en 2021 ;
- lancement du projet de réhabilitation de l'Hotel Du Lys à Antibes pour le transformer en 12 logements séniors (vente du foncier à ERILIA avec un partenerait CCAS pour la gestion de la structure) ;
- lancement de 2 consultations par l'EPF pour la réalisation de programmes intergénérationnels à Vallauris et à Biot.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction des permis de construire, la CASA veille à cibler au sein des programmes des logements sociaux adaptés aux personnes en perte d'autonomie avec des loyers accessibles en privilégiant des logements situés en centre-ville et bénéficiant de services de proximité (commerces, services de santé, transports en commun etc).

La CASA s'est engagée dans le développement de solutions d'hébergements à destination des publics les plus précaires :

- > **Livraison en 2021 d'une pension de famille à Vallauris (maison de Jouan gérée par ALFAMIF) avec 11 logements dédiés à des personnes en difficulté**, pour lesquels un projet sur la parentalité est à réaliser (suite à la perte des droits de garde ou de visite).
- > **Livraison en 2021 d'une pension de famille à Antibes La Passerelle, gérée par API Provence, bailleur ERILIA avec 23 logements** (ex-Star Hotel appartenant à la CASA).
- > **Acquisition en 2021 par la CASA du Mas Saint Vincent pour 900 000 €, structure d'accueil des femmes victimes de violences dont la gestion a été confiées à l'ALFAMIF (19 places);** les travaux de réhabilitation ont été engagés cet été et la structure a réouvert en septembre 2021.

Depuis 2021, la CASA n'agréé plus les logements locatifs intermédiaires (LLI). En revanche, la CASA est vigilante dans le cadre de l'instruction des permis de construire à la réalisation de logements abordables et à la maitrise des loyers de sortie des LLI.

Par ailleurs, en ce qui concerne le parc privé, **une campagne d'information a été menée auprés des communes concernant la nécessité de développer l'intermédiation locative qui permet de mobiliser le parc privé vacant pour conventionner des logements sociaux ou très sociaux**. Cet axe sera à développer en 2022, en s'appuyant au dispositif d'abattement fiscal prévu par la loi de finances.

En matière d'**habitat**, la CASA poursuit le **développement de l'offre locative sociale** en apportant des aides financières aux bailleurs sociaux et en confortant sa politique foncière pour la réalisation de nouveaux programmes mixtes, intégrant également des logements en **accession sociale et encadrée à la propriété** et des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

80 logements ont été agréés par la CASA en 2021 en accession à la propriété (accession encadrée, PSLA et BRS).

Dans le domaine de la cohésion sociale, la CASA poursuit ses actions pour l'**accès au droit**, la **médiation familiale**, la **prévention de la délinquance** et l'**insertion sociale et professionnelle** auprès des publics **en difficulté**.

Cette année **le 3ème protocole du PLIE a été signé pour une durée de 3 ans (2021-2023)** et un coût total d'engagement de 1 597 623 €.
L'objectif est de suivre 750 personnes sur la période triennale, 398 ont d'ores et déjà été intégrées depuis la mise en œuvre du 3ème protocole.

Le taux de sorties positives (entrée en CDD à 6 mois, CDI, formation ou création d'entreprise) est de 46 % (en baisse de 5 points du fait de la crise sanitaire en 2020).

La CASA consolide son soutien aux associations qui portent les chantiers d'insertion. L'activité de ces structures a été développée malgré la crise sanitaire. 156 500 € versés aux 5 associations qui portent les chantiers d'insertion et les associations intermédiaires. Au moins 30 % des bénéficiaires sont remis à l'emploi par ce dispositif :

> *CMIEU* : 51 personnes intégrées et suivies soit 9,66 ETP. 28 % en sorties en emploi durable ;
> *Emplois et Services 06 :* 51 personnes intégrées et suivies soit 8,72 ETP. 46.6 % en sorties en emploi durable ;
> *Jardins vallée de la Siagne* : 18 personnes intégrées et suivies soit 10 ETP. 17 % en sorties en contrat durée déterminée ;
> *AVIE* : 62 personnes intégrées et suivies soit 10,4 ETP. 22 % en sorties en emploi durable

2 nouveaux chantiers ont vu le jour en 2020 :

> Apprentis d'Auteuil : "les Ferrages" avec pour objectif en 2021 l'emploi de 9 à 19 salariés en insertion pour 3,5 à 5,5 ETP pour des postes d'ouvriers en espaces verts ;
> Apprentis d'Auteuil "Les Rayonnants" avec pour objectif en 2021 l'emploi de 10 salariés en insertion pour 3,6 ETP pour des postes de mécaniciens cycles.

La CASA a participé au financement de la Mission Locale Antipolis à hauteur de 624 K€, en 2021. Cette association, acteur du service public de l'emploi, accompagne plus de 2500 jeunes sur le territoire de la CASA et met en œuvre le dispositif de la Garantie Jeunes pour 428 d'entre-eux depuis 2021. 25 % des ces jeunes sont des mineurs et 80 % d'entre eux ont moins de 21 ans.

Cette année poursuite de l'Opération Court Chantier (OCC) avec un objectif de 30 jeunes accueillis (2 OCC sur Antibes Juan Les Pins, 2 OCC sur Vallauris Golfe-Juan, 1 OCC sur le moyen pays). Sont concernés les jeunes suivis par la Mission Locale, le service de prévention jeunesse CASA et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
Ce dispositif partenarial entre la CASA, l'EPLEFPA Vert d'Azur d'Antibes et la MLA permet à des jeunes d'adhérer à un projet de mobilisation. Ils participent à des tâches horticoles en contrepartie d'un pécule délivré en fin de mobilisation seulement. Cela leur permet de constituer une cagnotte disponible pour un projet d'insertion (paiement du permis de conduire, d'une caution immobilière, d'un véhicule etc…). Les jeunes volontaires sont encadrés par des professionnels du lycée, d'un animateur CASA et d'une conseillère MLA.

La CASA participe au financement d'une formation de monteur raccordeur de réseau fibre optique "Plombiers du Numérique". Cette formation gratuite, rapide (400 h) est rémunérée et basée sur l'apprentissage du geste (plateau technique et stage en entreprise) et garantit l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante via un accompagnement social renforcé.
Cette formation est portée par la fondation Apprentis d'Auteuil et est plus **particulièrement dédiée aux jeunes de 18 à 30 ans, sans qualification et issus du quartier prioritaire. Ce dispositif concerne une vingtaine de bénéficiaires par an.**

Les **marchés clausés** sont un levier pour le retour à l'emploi avec en 2021 plus **52 574 heures d'insertion réalisées** sur l'ensemble des marchés « clausés » du territoire CASA (contre seulement 46 000 heures en 2020). **167 contrats de travail ont été signés et ont bénéficié à la remise à l'emploi de 165 personnes.** 35 entreprises partenaires sont actuellement engagées dans des marchés "clausés".

En termes d'accès au droit, les trois antennes de justice dispensent des informations juridiques et permettent un accès au droit anonyme et gratuit pour tous à plus de 10 000 personnes par an grâce à des permanences d'avocats, de la médiation familiale, des aides aux victimes, du droit au logement et à la famille. Lors de la période de confinement les antennes de justice ainsi que la plupart des partenaires qui y réalisent des permanences ont pu mettre en place des systèmes de consultations téléphoniques pour garantir ces services aux différents publics notamment au bénéfice des habitants du moyen et haut-pays.

La réorganisation de ce service en 2021 et la levée progressive des contraintes sanitaires a permis d'organiser des actions favorisant l'accès au droit hors les murs et en direction de partenaires comme l'éducation nationale, la mission locale, Pole Emploi etc...
Par exemple, sur la commune de Valbonne :

- Une participation à la manifestation "Place de l'emploi et de la formation",
- Une participation à la réalisation d'une campagne d'affichage dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes,

sur la commune d'Antibes :

- L'animation d'un atelier sur le harcèlement scolaire et la place de la justice auprès des classes de 4ème du collège Saint-Philippe aux côtés de la Protection judiciaire de la jeunesse,
- La formation de professionnels de la PJJ sur les antécédents judiciaires : Casier et fichiers police,

et sur la commune de Vallauris :

- Une intervention sur la citoyenneté et le rôle des élections dans les écoles primaires de la ville.

Le service "Parenthèse" porté par la CASA est entièrement dédié à la problématique des violences intraconjugales et contribue à la médiation familiale. 1400 entretiens sont réalisés chaque année avec des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. 250 situations sont suivies par an (dont environ 150 sont nouvelles chaque année).

Un travail est également mené contre **le harcèlement de rue et le sexisme** au quotidien avec l'opération « Touche pas à ma pote ».

Le service Parenthèse participe également à la prise en charges des auteurs de violences conjugales par les biais de 2 conventions qui lient la CASA au Tribunal Judiciaire de Grasse, à l'hôpital d'Antibes, à la Préfecture des Alpes-Maritimes et au Service Pénitentiaire Insertion et Probation.
Les agents de la CASA co-animent avec l'équipe de psychologues de l'hôpital d'Antibes des sessions de groupes de parole pour les auteurs de violences ayant bénéficier d'une alternative aux poursuites pénales.

L'activité de ce service a été soutenue et en nette augmentation. **Le service Parenthèse est par ailleurs devenu en 2021 l'animateur d'un réseau de professionnels sur la thématiques du traitement des violences conjugales.**

Le service "Trait d'Union", également porté par la CASA, est un espace de rencontre parents-enfants qui traite annuellement plus de 250 situations familiales et organise plus de **1 000 rencontres entre enfants et parents**.
Le Trait d'Union développe par ailleurs des prises en charge sous forme de « passage relais », c'est-à-dire une remise de l'enfant en lieu neutre pour un exercice d'un droit de visite à domicile.

En 2021 la Direction de la Cohésion Sociale a soutenu le fonctionnement des **2 Maisons de Service au public sur le territoire** (une à Vallauris et une itinérante), qui permettent aux personnes éloignées des services publics, difficilement mobiles ou en fracture numérique, d'accéder aux différentes démarches avec les services publics.

Ces deux structures ont accédé au label « Maison France Services » en 2021 gage de qualité et de performance
La MSAP de Vallauris est basée en plein coeur de la résidence des hauts de Vallauris en quartier prioritaire. Plus de 1500 visites y ont été réalisées par les habitants de la commune pour y faire des démarches vis-à-vis des grands opérateurs du services public (CAF, pôle emploi, CARSAT etc...). Des informations et actions collectives y sont également organisées et du materiel informatique gratuitement mis à disposition des habitants pour faire leurs démarches personnelles, tels l'ouverture et le suivi des droits sur les portails des services publics.
La MSAP intinérante propose la même action qu'à Vallauris mais cette fois-ci en direction d'un population éloignée géographiquement des services publics. Cette MSAP portée par l'association SLV est accueilie de façon hebdomadaire dans 4 communes du moyen et haut pays CASA : Opio, Le Bar-sur-Loup, Gourdon (Pont du Loup) et Cipières.

La diffusion culturelle a été très impactée par les restrictions sanitaires, ce qui n'a pas empêché d'atteindre 270 000 entrées dans les médiathèques de la CASA en 2021 et un nombre d'abonnés (30 500) et de documents empruntés (641 000) toujours importants.

Les scolaires ont enfin pu renouer avec l'offre culturelle : 208 classes accueillies représentant 5 806 élèves de la maternelle au lycée, avec une majorité d'élèves de maternelle et primaire.

L'offre de culture à distance connaît également un succès important :

> 6 652 livres numériques empruntés par téléchargement ;
> 2 081 films visionnés en ligne (malgré 6,5 mois d'interruption du service) ;
> 81 421 connexions à la plateforme de presse en ligne, soient 5 440 816 articles consultés ;
> 18 372 connexions sur la plateforme d'auto-formation, soient 570 762 heures de formation suivies ;
> 293 374 sessions sur le site le site web www.ma-mediatheque.net.

Dans le domaine du numérique, la mise en service d'un parc de plus de 70 tablettes a été déployée auprès du public.

Dès septembre 2021 ont repris les ateliers réguliers dans les médiathèques autour des cultures numériques : initiation internet, coding goûters, jeux vidéo, serious games,... ouverts à tous les publics.

Une collaboration a été engagée avec « Terra Numérica », groupe de réflexion sur les actions de l'IA lors de la Fête de la Science... La médiathèque devient un lieu d'action sur ces nouveaux domaines avec notamment des réflexions sur la navette autonome. Une Conseillère « médiation numérique éducation aux médias et à l'information » est désormais intégrée aux équipes et des supports pédagogiques sont mis en ligne autour de cette thématique.

L'activité évènementielle a repris ponctuellement en 2021 suivant les situations dans les médiathèques et lors de manifestations dans les communes.

Enjeu 5 *L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, en faveur du développement durable*

Soucieuse d'améliorer la coopération intercommunale, **la CASA a adopté en 2021 un Pacte de Gouvernance avec ses communes membres, articulé sur l'objectif de proposer un projet moderne au service de l'humain** (engagement dans le développement durable et le numérique, protection des populations, transmission des savoirs et de la culture) **à travers une intercommunalité respectueuse de la souveraineté et de l'identité des communes. Ce pacte a été adopté à l'unanimité des 24 communes de la CASA.**

La coopération avec le Conseil de Développement (CDD) se poursuit avec des travaux des groupes thématiques sur des compétences prospectives de la CASA autour de 3 sujets majeurs :

- regard du conseil de développement sur le commerce de proximité ;
- réflexions et avis sur les effets du changement climatique sur la bande littorale ; préparation d'un colloque sur ce thème le 20 novembre (aux Espaces du fort Carré) ;
- Retour sur le colloque "Mieux travailler demain sur le territoire".

Le CDD travaille à la création d'une coordination régionale des Conseils de Développement.

Dans son fonctionnement, la CASA développe des **pratiques durables** en terme de fonctionnement des services, de mobilité, d'énergie, de chantier vert...

En plus de la démarche « CASA 2040 » évoquée précédement, la CASA s'est engagée fortement dans l'intégration de pratiques vertueuses en matière de développement durable avec notamment :

- **L'engagement du Bilan Carbone© de la CASA** (patrimoine et compétences) via l'établissement du BEGES (Bilan des émissions de Gaz à effet de serre) dont la finalisation des SCOPES 1 et 2 est prévue au 1er trimestre 2022 ;
- Le conventionnement avec l'Office International de l'Eau en vue d'évaluer **l'Empreinte Eau des patrimoines et compétences CASA** - finalisation pour le 1er trimestre 2022 ;
- **Engagement de la CASA dans la Démarche "CIT'ergie©"** (label CLIMAT - AIR - ÉNERGIE) L'état des lieux a été lancé en parallèle du diagnostic du SCOT valant PCAET avec la réalisation de l'analyse bibliographique au 2ème semestre 2021 en vue de réaliser les ateliers début 2022.

La démarche d'**optimisation et recherche permanente d'efficience** a permis le renouvellement de la **certification ISO 9001 de la direction Envinet acquise depuis 2014.**

Le réseau Envibus - malgré les perturbations liées au COVID – a obtenu le maintien de la certification **ISO 9001 pour le transport à la demande « Icilà » et pour le Transport Scolaire**.

La CASA poursuit la sensibilisation du jeune public en matière d'environnement et de développement durable notamment grâce à **l'appel à projet Activ'ta Terre** qui a vu l'engagement de 25 projets pour l'année 2021-22 au sein des établissements d'enseignement et les centres de loisirs. Environ **3 500 enfants et jeunes bénéficient chaque année de ce dispositif**.
Egalement, la CASA sensibilise aux économies d'eau et d'énergie les scolaires et leurs familles avec **le programme « Watty à l'école » proposé auprès de 68 classes soit 1 800 élèves de CM2** chaque année.

La demande d'information et de participation du citoyen à la mise en œuvre des politiques publiques sur fond de transition écologique est en croissance constante. La CASA a développé sa démarche de démocratie participative en multipliant les modes de consultation s'appuyant sur les outils numériques.

Après un peu plus de 18 mois le **site internet institutionnel** www.agglo-sophiaantipolis.fr, complet et ergonomique sur les compétences et actions de la CASA a mobilisé 76 330 utilisateurs et 249 231 pages vues.

Il s'accompagne d'une **lettre d'information** (web et/ou papier) publiée à 5 reprises en 2021 et s'adressant à plus de 12 000 abonnés.
Sur les **réseaux sociaux**, l'action de la CASA est suivie par 6 673 abonnés sur Facebook (175 000 personnes qui ont consulté un contenu du compte) 3 076 abonnés sur Twitter et 577 sur Instagram lancé le 17 mai 2021.

Un **site internet d'information dédié à la technopole Sophia Antipolis** (www.sophia-antipolis.fr) a aussi été développé et mis en ligne à l'automne à l'attention du public, des usagers et des entrepreneurs/investisseurs intéressés par l'offre de la technopole.

Ces différents outils sont complétés par des publications spécifiques promouvant toutes les actions et évènements organisés par la CASA et favorisant la diffusion d'informations thématiques (papier et réseaux sociaux) :

- > *Calendriers de collecte Envinet*
- > *"En 2021, le bac jaune sort toujours 2 fois"*
- > *Journal du Bus tram*
- > *Salon de l'apprentissage et de l'alternance*

- *Subvention vélo*
- *CASA : le plus beau terrain de jeu*
- *Co-voiturage*
- *Compostage*
- *Mes éco-gestes*
- *Street-art sur benne envibus*
- *WiiiZ*
- *Soph.IA Summit*
- *Agriculture*
- *CAS'ALABRI : risque inondations*
- *Guide des manifestations culturelles 2021*
- *CASA Nature*
- *Carte Lol 1625*
- *Médiathèques : les mots des livres*
- *Semaine de la Mobilité*
- *Village des Sciences et de l'innovation*
- *CASA 2040*
- *Salon du Livre Jeunesse*

A ces publications s'ajoutent les informations en continu sur l'ensembles de compétences ainsi que la retransmission en live Facebook des séances du conseil communautaire.

La CASA a poursuivi la mutation de sa flotte vers des **véhicules plus propres**, que ce soit au niveau des bus et des bus-tram mais également des véhicules de collecte Envinet (norme Euro 6). Envinet s'est d'ailleurs engagé à l'acquisition d'un véhicule à hydrogène chaque année.

L'électro-mobilité se développe rapidement ainsi le parc auto locatif de véhicules légers CASA est désormais composé à près de 18% de véhicules électriques alimentés par les bornes de recharge installées sur différents sites.

Aux 5 bornes déjà installées sur les sites administratifs et techniques de la CASA se sont ajoutées 4 nouveaux équipements en 2021 : 1 borne au dépôt Envinet à Biot, 1 au dépôt Envinet à Vallauris, 2 bornes au siège Les genêts à Valbonne. 4 bornes sont en projet au Business Pôle avant fin 2021.

Actuellement, environ 40 % des marchés publics de la CASA intègrent des clauses sociales. Ces clauses sont appréciées au cas par cas dans les marchés et utilisées tant sur critères d'attribution et les conditions d'exécution .
70 % des marchés contiennent des clauses environnementales, clauses-types ou spécifiques adaptées selon la nature des marchés (utilisation de clausiers).

La CASA collabore avec les territoires voisins, notamment dans le cadre du **Pôle Métropolitain « Cap Azur »** qui vise **une coopération renforcée** pour une meilleure performance publique en matière de développement durable avec notamment des actions en matière de :

- Développement des mobilités : mise en place d'une offre tarifaire intégrée et d'une application "compagnon de mobilité, déploiement d'un maillage de transport à la demande interterritoriaux pour les personnes à mobilité réduite, schéma d'aménagement cyclable ouest 06 ;
- Engagement du déploiement du service WiiiZ avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur et Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA ex-CAVEM) ;
- Ecoresponsabilité et valorisation des déchets : mise en réseau des déchèteries, opération « zéro déchets » et développement du compostage ;
- Adhésion au dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) ;
- Campagne de communication "Stop pubs" à installer sur les boîtes aux lettres avec Nice-Matin à l'échelle Cap'Azur ;
- Promotion commune de la pratique cyclable avec l'association Choisir le Vélo ;
- Evolution du compagnon de mobilité commun avec intégration d'un module des lignes régionales et intégration d'un module vélo ;
- Opérations « 0 déchets » et compostage ; amélioration de la qualité du tri avec passage à 2 jours de collecte sélective à l'échelle Cap'Azur.

Le dispositif permanent le télétravail, ouvert en mai 2020 à tous les agents de la CASA, est désormais déployé pour tous les postes éligibles. Le Comité Technique de décembre 2021 a été plus loin en proposant son extension à 2 jours par semaine selon les missions et nécessités de service.

Aujourd'hui 140 agents ont sollicité le dispositif ce qui représente 40% des postes « télétravaillables ».

Forte augmentation des formations à distance avec « Idéal connaissance » et le CNFPT notamment pour les préparations concours et formation d'intégration.

L'activité interne CASA est parfaitement organisée pour le travail distanciel : moyens matériels, infrastructures de haut débit, organisation de réunions en semi-distanciel, systématisation de l'usage du nouvel Extranet et développement de ses contenus. Une dématérialisation maximale des documents en amont et en aval des instances a été développée et concerne toutes les commissions CASA.

Les outils distanciels ont été fortement développés et bien appropriés par les services et les élus.

La dématérialisation compléte des dossiers relatifs aux comités techniques et la dématérialisation des dossiers CHSCT sont opérationnelles.

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la CASA, des plans d'actions sont mis en œuvre depuis le 1er janvier 2021 sur les 5 thématiques suivantes :

- Lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes ;
- Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Veiller au respect de l'égalité pour les avancements de grade et les promotions internes ;
- Réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Promouvoir la mixité des sexes sur toutes les fonctions de la CASA.

Une procédure de signalement a été déployée en 2021 pour lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes, avec des outils de déclaration : un formulaire et un mode d'emploi.
Dans le cadre de la campagne annuelle de revalorisation des IFSE 2021 les deux genres ont été revalorisés de manière plutôt équitable. En effet, nous retenons que 50,5 % des femmes ont été revalorisées pour 49,5 % d'hommes.

Afin de promouvoir la mixité des sexes sur toutes les fonctions de la CASA, un travail a été réalisé toute l'année au niveau de la diffusion des annonces de recrutement afin pour éviter toute différenciation des genres.

- Participation employeur au maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (aide financière pour l'acquisition d'équipements à destination des agents en situation de handicaps),
- Souscription au CNAS, cotisation entièrement prise en charge par la CASA, offre de prestations sociales complémentaires (rentrée scolaire, prêts,...),
- GIPA (Indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) : reconduction pour l'année 2021 versée pour les personnes élligibles,
- PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) : fin du dispositif en janvier 2021,
- au 1er octobre 2021: revalorisation des grilles indiciaires des catégories C en parrallèle de l'augmentation du SMIC.

Conclusion

Le rapport développement durable 2021 représente le dixième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Ce travail, ayant pour vocation de nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires, met en lumière les **nombreuses actions exemplaires** mises en œuvre par la CASA en matière de développement durable durant une année à nouveau difficile en raison de la persistance de la crise sanitaire.

En mettant en œuvre son Programme de Développement Durable jusqu'en 2024, la CASA poursuit une dynamique positive et répond aux axes de progrès qui ont été mis en avant dans les précédents Rapports annuels sur le Développement Durable. Cette démarche permet de structurer l'action quotidienne de la CASA en affinant la coordination entre ses politiques sectorielles, de consolider sa démarche d'évaluation et d'amélioration continue, et d'engager de nouveaux axes de travail avec pour objectif d'**instiller le développement durable au cœur de son fonctionnement et de sa politique territoriale.**

La démarche « CASA 2040 » qui se déploiera en 2022 mettra en synergie les démarches de renouvellement du SCOT, du PCAET et du PDM, et apportera de nouveaux objectifs pour la CASA en la matière.